

BUDGET
DE
FONCTIONNEMENT

**DÉVELOPPEMENT
DES RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			TITRE PREMIER. — RECETTES FISCALES			
			SECTION PREMIERE IMPOTS DIRECTS			
			CHAPITRE PREMIER IMPOTS FORFAITAIRES SUR LE REVENU			
1						
	1		Impôt du minimum fiscal		180.000	181.000
	2		Impôt flottant		1.000	100
	3		Impôt sur le bétail		130.000	130.000
	4		Taxe régionale		560.000	556.750
	5		Recettes des exercices antérieurs		23.000	21.900
			TOTAL du chapitre premier		894.000	889.750
			CHAPITRE 2 IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU			
			Impôts cédulaires sur le revenu :			
	1		Bénéfices industriels et commerciaux	1.220.000		900.000
	2		Bénéfices non commerciaux	40.000		20.000
	3		Bénéfices agricoles	»		»
	4		Traitements et salaires	800.000		800.000
			Total de l'article		2.060.000	1.720.000
	2		Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers :			
	1		Impôt sur le revenu des créances	9.000		8.000
	2		Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	292.000		252.000
			Total de l'article 2		301.000	260.000
	3		Impôt général sur le revenu		500.000	550.000
	4		Impôts spéciaux sur les sociétés		»	»
	5		Impôts sur les bénéfices non distribués		»	»
	6		Recettes des exercices antérieurs		120.000	120.000
			TOTAL du chapitre 2		2.981.000	2.650.000

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — *Impôt du minimum fiscal.*

Taux en vigueur (délibération n° 58-100 du 29 décembre 1958) :

1 ^{re} catégorie	3.000
2 ^e catégorie	2.000
3 ^e catégorie	1.500
4 ^e catégorie — Nominatif :	600
a) Dakar et Rufisque	500
b) Autres communes et communes mixtes	200
c) Cercles de Louga, Thiès, Diourbel et Banlieue de Rufisque	150
d) Louga, Ziguinchor, Linguère, Tambacounda	100
e) Kédougou, Podor, Matam, Bakel, Bas-Sénégal	100

ARTICLE 2. — *Taxe sur le bétail (en milliers de francs).*

	Prévisions	Emissions	Recouvrements
1957	120	105	82
1958	120	102	85
1959	150	160	114
1960	130	167	»

Taux en vigueur (délibération n° 58-111 du 29 décembre 1958) :

Chameaux	1.250
Chevaux	650
Anes (Régions sans arachides)	250
Anes (Régions avec arachides)	380
Bœufs (sauf Kédougou)	240
Bœufs (Cercle de Kédougou)	120
Porcs (en Casamance)	140
Porcs (autres cercles)	250
Moutons et chèvres	30

CHAPITRE 2

ARTICLE PREMIER. — *Impôts cédulaires sur les revenus.*

§ 1. B.I.C. L'augmentation de 320 millions attendue de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux s'explique :

— A raison de 180.000.000 de francs par la création d'un impôt minimum forfaitaire sur les sociétés (loi n° 60-050 du 31 décembre 1960); de 300.000 francs, déductible du montant de la cotisation due au titre de l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux de la même année. Il a été constaté, en effet, que certains commerces se transforment en sociétés uniquement pour permettre à leurs propriétaires de fuir l'impôt grâce à une augmentation des frais généraux ou grâce à un fractionnement du bénéfice réalisé;

— A raison de 80.000.000 de francs par la suppression de la provision pour renouvellement des stocks;

— A raison de 60.000.000 de francs par l'amélioration des recouvrements sur la base des résultats connus de 1960.

§ 4. — Traitements et salaires. — Prévision identique à celle de 1960.

ARTICLE 2. — *En matière d'I. R. C. M.*

L'augmentation de 40 millions sur les prévisions de 1960 constitue un maximum; il est probable, en effet, que des accords devront être passés avec les autres Etats de l'ex-A. O. F. et le Sénégal subira, de ce fait, des pertes sensibles de recettes.

ARTICLE 3. — *Impôt général sur le revenu.*

La légère diminution constatée a pour cause :

a) L'augmentation de l'abattement à la base qui passe de 100.000 à 200.000 francs (tranche de revenus frappée actuellement de 2 %);

b) L'adoption de nouvelles modalités de paiement de l'I. G. R. par les militaires français qui, désormais, donneront lieu au versement d'une ristourne globale par la République française.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
3			CHAPITRE 3 CONTRIBUTION MOBILIERE			
	1		Contribution mobilière			
	2		Recettes des exercices antérieurs		130.000	130.000
					10.000	10.000
			TOTAL du chapitre 3		140.000	140.000
			CHAPITRE 4 IMPOTS FONCIERS			
	1		Contribution foncière sur la propriété bâtie		350.000	325.000
	2		Contribution foncière sur la propriété non bâtie		15.000	15.000
	3		Contribution foncière sur les propriétés insuffisamment bâties ou insuffisamment mises en valeur		»	100
	4		Taxes sur les biens de mainmorte		50.000	40.000
	5		Recettes des exercices antérieurs		35.000	34.900
			TOTAL du chapitre 4		450.000	415.000
			CHAPITRE 5 PATENTES ET LICENCES			
	1		Patentes		270.000	270.000
	2		Licences		4.500	4.500
	3		Recettes des exercices antérieurs		65.500	65.500
			TOTAL du chapitre 5		340.000	340.000
			TOTAL de la section première		4.805.000	4.434.750

3-5

CHAPITRE 3
CONTRIBUTION MOBILIÈRE

Prévisions maintenues :	Prévisions	Recouvrements
1959	120.000.000	117.369.208

CHAPITRE 4

ARTICLE PREMIER. — *Contribution foncière sur la propriété bâtie.*
Légère augmentation permise par le montant des recouvrements connus.

ARTICLE 2. — *Contribution foncière sur les propriétés non bâties.*
Maintien de la prévision 1960.

ARTICLE 4. — *Taxe sur les biens de mainmorte*
Augmentation de 20 % des prévisions sans changement de taux.

CHAPITRE 5
PATENTES ET LICENCES

Reconduction des chiffres de 1960.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 2 IMPOTS INDIRECTS			
			CHAPITRE 6 DROITS A L'IMPORTATION			
6	1		Droits de douane			
	2		Autres droits à l'importation : droits fiscaux		676.000	243.000
	3		Recettes des exercices antérieurs		4.291.000	1.646.000
					»	»
			TOTAL du chapitre 6		4.967.000	1.889.000
			CHAPITRE 7 TAXES DE CONSOMMATION INTERIEURE			
	1		Taxe sur les produits naturels		»	»
	2		Taxe sur les produits fabriqués localement			
	3		Taxe spéciale sur les tabacs		220.000	220.000
	4		Taxe sur les produits pétroliers		330.000	330.000
	5		Taxe sur les boissons alcoolisées		1.730.000	800.000
	6		Taxe sur le courant électrique		430.000	285.000
	7		Taxe sur les huiles		35.000	30.000
	8		Recettes des exercices antérieurs		20.000	20.000
					»	»
			TOTAL du chapitre 7		2.765.000	1.685.000

CHAPITRE 6

DROITS A L'IMPORTATION

Ces droits profitaient au Budget de la Fédération. Leurs estimations étaient assises sur les liquidations effectuées aux postes de douane du Sénégal et du Soudan.

Pour tenir compte, lors de l'élaboration du présent Budget :

- 1° Des liquidations constatées aux postes de douanes de la République du Mali;
 - 2° Des liquidations effectuées au Sénégal concernant des marchandises réexpédiées ultérieurement au Soudan et qui n'apparaîtront plus dans les statistiques d'importation en République du Sénégal,
- les prévisions de recettes du Budget de l'ex-Fédération, exercice 1960, ont subi un abattement de 23 %.

Cette remarque est valable pour les taxes suivantes :

	Prévisions ex-Mali 1960	Prévisions Sénégal 1961
6-1 Droits de douane	878.000.000	676.000.000
6-2 Droits fiscaux à l'importation	5.572.000.000	4.291.000.000
6-4-1 Taxe forfaitaire à l'importation	5.128.000.000	3.949.000.000 (1)
6-5-2 Centimes additionnels à l'importation	462.000.000	356.000.000 (1)
12-2-1 Taxe de statistique à l'importation	70.000.000 (2)	50.000.000 (3)

CHAPITRE 7

TAXES DE CONSOMMATION INTÉRIEURE

ARTICLE 2. — *Taxe sur les produits fabriqués localement.*

Prévisions maintenues bien que les produits autres que le tabac soient désormais exemptés de cette taxe.

ARTICLE 4. — *Taxe sur les produits pétroliers.* (Loi n° 60-052 du 31 décembre 1960).

Prévisions augmentées en raison de l'application de nouveaux taux :

Huiles légères et moyennes : 14 fr. 50 au lieu de 6 fr. 50;

Gas-oil : 13 francs au lieu de 5 francs;

Huiles de graissage et lubrifiants : 23 francs au lieu de 15 francs.

ARTICLE 5. — *Taxe sur les boissons alcoolisées.*

Augmentation de 15 millions des prévisions sur la base des recouvrements connus et de 130 millions en raison de l'élévation des taux (Loi n° 60-054 du 31 décembre 1960)

ARTICLE 6. — *Taxe sur le courant électrique.*

Augmentation de 2 millions des prévisions sur la base des recouvrements connus.

(1) Avant modification du taux légal de la taxe forfaitaire à l'importation.

(2) Y compris la taxe de statistique à l'exportation.

(3) Taxe de statistique à l'importation seule.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
8			CHAPITRE 8 TAXE SUR LES TRANSACTIONS ET TAXES A LA PRODUCTION			
	1		Taxe sur les transactions		»	»
	2		Taxe compensatrice		»	»
	3		Taxe locale sur le chiffre d'affaires		780.000	950.000
	4		Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions :			
		1	A l'importation	4.703.000		1.577.000
		2	A l'exportation	879.000		847.481
			Total de l'article 4		5.582.000	2.424.484
	5		Centimes additionnels à la taxe forfaitaire :			
		1	A l'importation	423.000		142.000
		2	A l'exportation	70.000		67.526
			Total de l'article 5		493.000	209.526
	6		Taxe générale sur les affaires		2.060.000	1.225.000
	7		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 8		8.915.000	4.809.010

CHAPITRE 8

ARTICLE 3. — *Taxe locale sur le chiffre d'affaires.*

L'aide aux industries sénégalaises dans la recherche de marchés extérieurs a conduit le Gouvernement à admettre, pour compter du 1^{er} novembre 1960, la déduction du coût des matières premières dans la détermination de la valeur taxable des produits fabriqués. Cette sensible diminution de l'assiette explique le recul des prévisions de recettes faites au titre de cette taxe.

ARTICLE 4. — *Taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions*

a) A l'importation : La loi n° 60-063 du 31 décembre 1960 porte le taux général de 12,50 % à 15 %, provoquant l'élévation du taux d'usage (centimes compris) de 15,57 % à 19,23 %.

b) A l'exportation : Les prévisions de recettes sont calculées sur la base du franchissement du cordon douanier par 470.000 T. d'arachides décortiquées.

1.870 Fr. \times 470.000 T = 878.900.000 arrondis à 879 millions.

ARTICLE 5

§ 2. — Centimes — exportation. — 8 centimes :

149 Fr. \times 470.000 = 70.030.000 arrondis à 70 millions.

ARTICLE 6. — *Taxe générale sur les affaires.*

Plus-value provoquée par l'aménagement des taux : (Loi n° 60-061 du 31 décembre 1960).

	Taux anciens	Taux nouveaux
Prestations de service	1 %	2 %
Taux général	2,5 %	4 %
Produits de luxe	10 %	10 %

Rendement attendu : 835 millions.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
9			CHAPITRE 9 DROITS A L'EXPORTATION			
	1		Droit de douane		»	»
	2		Droits fiscaux à l'exportation		2.070.000	1.957.825
	3		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 9		2.070.000	1.957.825
10			CHAPITRE 10 TAXES DE RECHERCHE ET DE CONDITIONNEMENT			
	1		Taxe de recherche		170.000	163.152
	2		Taxe de conditionnement		85.000	81.576
	3		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 10		255.000	244.728
12			CHAPITRE 12 DROITS ET TAXES ACCESSOIRES			
	1		Droits de magasinage		»	»
	2		Droits de statistique :			
		1	A l'importation	50.000		18.000
		2	A l'exportation	20.000		10.000
			Total de l'article 2		70.000	28.000
	3		Droits de plombage	»		»
	4		Remboursement d'imprimés	»		»
	5		Droits de « francisation »	»		»
	6		Recettes des exercices antérieurs	»		»
			TOTAL du chapitre 12		70.000	28.000
			TOTAL de la section 2		19.042.000	10.613.563

CHAPITRE 9

- a) Arachides : $4.320 \text{ francs} \times 470.000 \text{ tonnes} = 2.030.400.000 \text{ francs}$ arrondis à 2.030 millions.
b) Phosphates : $75 \text{ francs} \times 540.000 \text{ tonnes} = 40 \text{ millions.}$

CHAPITRE 10

ARTICLE PREMIER. — *Taxe de recherche.*

$360 \text{ francs} \times 470.000 \text{ tonnes} = 169.200.000 \text{ francs}$ arrondis à 170 millions.

ARTICLE 2. — *Taxe de conditionnement.*

$180 \text{ francs} \times 470.000 \text{ tonnes} = 84.600.000 \text{ francs}$ arrondis à 85 millions.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 3 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE			
13			CHAPITRE 13 DROITS D'ENREGISTREMENT			
	1		Droits d'enregistrement :			
		1	Droits d'enregistrement	320.000		320.000
		2	Droits d'hypothèque et de conservation foncière	8.000		8.000
		3	Taxe sur les contrats d'assurance	120.000		130.000
		4	Produits accessoires	»		»
		5	Taxe additionnelle sur les mutations immobilières	»		»
		6	Taxe de plus-value immobilière	10.000		10.000
			Total de l'article 1 ^{er}		458.000	468.000
	2		Recettes des exercices antérieurs	»		»
			TOTAL du chapitre 13		458.000	468.000
14			CHAPITRE 14 DROITS DE TIMBRE			
	1		Droits de timbre		235.000	235.000
	2		Taxe sur les véhicules		110.000	100.000
	3		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 14		345.000	335.000
			TOTAL de la section 3		803.000	803.000

CHAPITRE 13

Prévisions maintenues sauf en ce qui concerne les prévisions au titre de la taxe sur les contrats d'assurance pour tenir compte des recouvrements constatés.

CHAPITRE 14

Prévisions maintenues pour les droits de timbre.

Prévisions légèrement augmentées sur le produit de la taxe sur les véhicules à moteur pour tenir compte des recouvrements.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 4 TAXES DIVERSES ET TAXES POUR SERVICES RENDUS			
15			CHAPITRE 15 TAXES DIVERSES ET TAXES POUR SERVICES RENDUS			
			<i>Taxes diverses</i>			
		1	Taxe sur les armes à feu		20.000	20.000
		2	Taxes diverses pour services rendus :			
		1	Taxe de nettoyage	»		»
		2	Taxe d'atterrissage et d'amerrissage	»		»
		3	Taxe de vérification des poids et mesures	»		»
		4	Redevance pour épreuve d'appareil à vapeur	»		»
		5	Taxe sur les demandes d'autorisation d'établissements dangereux et insalubres	350		350
		6	Taxe de contrôle des établissements classés dangereux et insalubres	»		»
		7	Taxe de visite technique des véhicules	6.300		6.300
		8	Taxe de poinçonnage des bijoux	»		»
		10	Taxe d'usage des campements administratifs	350		300
		11	Taxe de passage sur les bacs	»		50
		12	Droits de fourrière	4.000		4.000
		14	Droits de place sur les marchés non communaux	500		500
		15	Autres taxes	7.500		7.500
				1.000		»
			Total de l'article 2		20.000	19.000
		3	Recettes d'exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 15 et section 4		40.000	39.000
			TOTAL du titre I ^{er}		24.690.000	15.890.313

CHAPITRE 15

Prévisions reconduites.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			TITRE II. — REVENUS DU DOMAINE			
			SECTION 5			
			REVENUS DU DOMAINE			
			CHAPITRE 16			
			REVENUS DU DOMAINE IMMOBILIER			
16						
	1		Occupation du domaine public		3.000	3.000
	2		Occupation du domaine privé :			
	1		Loyers d'immeubles	6.000		3.500
	2		Retenues pour logement	100.000		15.000
	3		Concessions ordinaires	»		»
	4		Aliénations d'immeubles	6.000		3.500
	5		Ventes d'immeubles préemptés par l'Enregistrement ..	»		»
			Total de l'article 2		112.000	22.000
	3		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 16		115.000	25.000

CHAPITRE 16

Les prévisions du § 2 de l'article 2 tiennent compte des retenues effectuées sur les soldes des agents autrefois employés dans les ex-services fédéraux et du nouveau taux des retenues égal au quart de la valeur locative applicable pour compter du 1^{er} janvier 1960.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
17			CHAPITRE 17 REVENUS DU DOMAINE FORESTIER			
	1		Redevances et taxes forestières			
		1	Redevances forestières	»	»	»
		2	Taxe d'exploitation	»	»	»
		3	Taxes de superficies	»	»	»
		4	Taxes d'abattage	300		100
		5	Produits de délivrance de permis d'exploitation	»	»	»
		6	Produits de ventes de coupe	2.000		3.000
		7	Permis pour les produits de cueillette	100		100
		8	Permis de coupe de bois d'œuvre	6.000		6.000
		9	Permis de coupe de bois de service	3.000		3.000
		10	Redevances pour bois de feu et à charbon	30.000		24.000
		11	Amendes forestières, transaction, ventes après saisie ...	1.200		»
			Total de l'article 1 ^{er}		42.600	38.000
	2		Produits d'exploitation en régie :			
		1	Cessions de bois de feu	300		300
		2	Cessions de charbon de bois	»		»
		3	Cessions diverses	5.700		4.700
			Total de l'article 2		6.000	5.900
	3		Redevances en matière de chasse :			
		1	Contraventions en matière de chasse	150		150
		2	Revenus divers (location campements, etc.)	250		850
			Total de l'article 3		400	1.000
	4		Recettes du parc de Hann		2.000	2.000
	5		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 17		51.000	46.000

CHAPITRE 17

Légère augmentation des prévisions au titre du § 10 de l'article 1^{er} (redevances pour bois de feu et à charbon).

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
18			CHAPITRE 18 REVENUS DU DOMAINE MINIER			
	1		Redevances et taxes minières			
		1	Redevances minières	10.000		5.000
		2	Droits de permis	250		200
		3	Taxes superficielles	1.000		800
		4	Taxes d'extraction	4.750		6.000
			Total de l'article 1 ^{er}		16.000	12.000
	2		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 18		16.000	12.000
19			CHAPITRE 19 REVENUS DU DOMAINE MOBILIER			
	1		Revenus du domaine mobilier			
		1	Aliénation du domaine mobilier	5.000		3.000
		2	Location de meubles	»		»
		3	Retenues pour ameublement	12.000		7.900
			Total de l'article 1 ^{er}		17.000	10.900
	2		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 19		17.000	10.900
20			CHAPITRE 20 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES			
	1		Revenus des valeurs mobilières de la Caisse de Réserve et des titres divers du portefeuille		3.000	100
			TOTAL du chapitre 20		3.000	100
			TOTAL de la section 5		202.000	94.000
			TOTAL du titre II		202.000	94.000

CHAPITRE 18

La majoration du chiffre porté à ce chapitre provient en grande partie de la mise en exploitation du gisement de la Compagnie des Phosphates de Taïba.

Cette Société qui a fait démarrer sa production en 1960 avec un objectif de 600.000 tonnes par an, est en effet assujettie au paiement de la taxe *ad valorem* sur la base suivante :

1 % de la valeur carreau mine, soit 1 % d'environ 1.500 francs (15 francs par tonne).

En raison des difficultés rencontrées dans les premiers mois d'exploitation, les prévisions de recettes 1961 assises sur les tonnages exportés en 1960 portent sur 200.000 tonnes, soit 3.000.000 de recettes.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			TITRE III. — RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET SERVICES, PRODUITS DIVERS			
			SECTION 7 RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES			
22			CHAPITRE 22 RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES			
	1		Imprimerie de Saint-Louis :			
		1	Recettes d'impression	17.000		22.000
		2	Insertion au <i>Journal officiel</i>	1.000		1.000
		3	Abonnements au <i>Journal officiel</i>	2.000		2.000
			Total de l'article 1 ^{er}		20.000	25.000
	2		Imprimerie de Rufisque		30.000	9.000
	3		Garage central et Régie des transports :			
		1	Garage central	200.000		
		2	Régie des transports		200.000	10.000
	4		Subdivision d'outillage mécanique Thiès		36.000	45.000
	5		Subdivision d'outillage mécanique Richard-Toll		46.000	26.000
	6		Subdivision d'outillage mécanique Dakar		150.000	156.000
	7		Subdivision des parcs et jardins de Dakar		40.000	20.000
	8		Ateliers généraux des Travaux publics :			
		1	Saint-Louis	15.000		15.000
		2	Matam	1.000		1.000
		3	Thiès	5.000		5.000
		4	Kaolack	3.000		3.000
			Total de l'article 8		24.000	24.000
	9		Transit administratif		7.000	8.000
	10		Recettes des exercices antérieurs		15.000	15.000
			TOTAL de la section 7 et du chapitre 22		568.000	358.000

CHAPITRE 22

RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES

Les rubriques suivantes apparaissent à la suite de la reprise d'organismes de l'ex-Fédération du Mali :

ARTICLE 2. — *Imprimerie de Rufisque.*

ARTICLE 3. — *Garage Central et Régie des Transports.*

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 8 RECETTES DIVERSES DES SERVICES			
23			CHAPITRE 23 RECETTES DIVERSES DES SERVICES			
	1		Produit des cessions des établissements hospitaliers :			
	1		Hôpital Aristide-Le Dantec	430.000		20.000
	2		Clinique neurologique de Fann	70.000		20.000
	3		Centre de Transfusion sanguine	10.000		1.500
	4		Hôpital de Saint-Louis	50.000		70.000
	5		Autres établissements	10.000		
			Total de l'article 1 ^{er}		570.000	111.500
	2		Produit des cessions des établissements d'Enseignement		10.000	10.000
	3		Produit des cessions du Service de l'Élevage :			
	1		Laboratoire central d'Élevage			17.000
	2		Autres cessions	2.000		1.600
			Total de l'article 3		2.000	18.600
	4		Produit des cessions des autres services :			
	1		Service de l'Agriculture	7.500		7.500
	2		Service topographique	2.500		2.450
	3		Services pénitentiaires	3.000		3.000
	4		Service des Répressions des fraudes (poids et mesures)	2.000		2.100
	5		Station de pilotage de la Petite Côte	6.000		5.300
	6		Autres services	»		50
			Total de l'article 4		21.000	20.400
	5		Recettes des exercices antérieurs		10.000	6.000
			TOTAL du chapitre 23 et de la section 8		613.000	166.500

CHAPITRE 23

RECETTES DIVERSES DES SERVICES

Les rubriques suivantes tiennent compte de l'incorporation au Budget de la République du Sénégal d'organismes de l'ex-Fédération du Mali :

ARTICLE PREMIER

- § 1. — Hôpital Aristide-Le Dantec.
- § 2. — Clinique neurologique de Fann.
- § 3. — Centre de Transfusion Sanguine.

ARTICLE 3

- § 1. — Laboratoire Central d'Elevage.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 9 PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS			
24			CHAPITRE 24 PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS			
	1		Produits divers et accidentels :			
		1	Frais et amendes judiciaires	7.500		>
		2	Pénalités sur marchés administratifs	500		500
		3	Pénalités sur marchés administratifs concernant le Plan d'Investissement	>		>
		4	Intérêts des traités de douanes	7.500		>
		5	Retenues pour pécule	500		1.000
		6	Prélèvement sur les honoraires des greffiers-notaires ..	500		500
		7	Prélèvement sur les salaires des Conservateurs de la Propriété foncière	2.500		2.500
		8	Prélèvement sur les excédents des émoluments du trésorier-payeur	>		>
		9	Retenues diverses	1.500		1.500
		10	Récupération sur aval	78.500		1.000
		11	Amendes, transactions et produit des ventes du Service du Contrôle des Prix	950		800
		12	Inscription du registre du commerce	50		50
		13	Amendes, transaction et produit des ventes en douane ..	15.000		2.100
		14	Autres produits divers	10.000		611.638
			Total de l'article 1 ^{er}		125.000	621.588
	2		Redevance de l'Institut d'émission au titre de la circulation fiduciaire		35.000	50.000
	3		Recettes des exercices antérieurs		8.000	7.000
			TOTAL du chapitre 24 et de la section 9		174.000	678.588
			TOTAL du titre III		1.355.000	1.203.088

CHAPITRE 24

PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS

L'incorporation des recettes douanières à l'importation permet de doter les rubriques suivantes :

ARTICLE PREMIER

§ 4. — Intérêts des traites de douanes	7.500.000
§ 13. — Amendes, transactions et produits des ventes en douanes.	15.000.000

Le paragraphe 14 de l'article 1^{er} est en considérable diminution en raison de l'inscription en 1960, sous cette rubrique, d'une prévision exceptionnelle de recettes de 600 millions à valoir sur la part de la Caisse de réserve de l'ex-Fédération du Mali, attribuée au Sénégal.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C.F.A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			TITRE IV. — CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
			SECTION 10			
25			CHAPITRE 25 CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS DU BUDGET DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE			
	1		Participation du Budget de la République française		35.000	90.000
	2		Versement global des impôts dus par les militaires français ..		100.000	
			TOTAL du chapitre 25 et de la section 10		135.000	90.000
			SECTION 11			
26			CHAPITRE 26 CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS, RISTOURNES ET FONDS DE CONCOURS DES BUDGETS DES ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE			
	1		Contribution du Budget de la République Islamique de Mauri- tanie		3.400	3.400
	2		Contribution du Budget des Etats de l'Afrique occidentale pour la formation de leurs ressortissants dans les établissements du Sénégal		9.600	>
	3		Recettes des exercices antérieurs		>	>
			TOTAL du chapitre 26 et de la section 11		13.000	1.490.955

CHAPITRE 25

SUBVENTIONS ATTENDUES DU BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N'apparaît plus au Budget la prévision de 90 millions inscrite en 1960 au titre de participation au coût des contractuels d'origine européenne. Certains de ces contractuels seront en effet pris en charge directement par le Bureau Central des Paiements dans les mêmes conditions que les fonctionnaires.

Le transfert à la République du Sénégal du Service de balisage maritime permet en revanche l'inscription d'une participation spéciale de 35 millions.

CHAPITRE 26

PARTICIPATIONS DES AUTRES ÉTATS

L'inscription directe au Budget du Sénégal des recettes douanières à l'import exclut désormais la prise en compte de toutes ristournes.

Seules demeurent :

— la participation de 3.400.000 attendue de la République Islamique de Mauritanie au titre de la convention passée avec les Messageries du Sénégal pour l'exploitation du « Bou el Mogdad » ;

— des participations attendues d'autres Etats de l'Afrique occidentale pour la formation de leurs ressortissants dans les établissements scolaires du Sénégal (essentiellement le lycée Delafosse).

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 12			
			CHAPITRE 27			
			CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
27						
	1		Remboursement par le Budget des communes des dépenses de lutte contre l'incendie		219.000	70.000
	2		Remboursement par la Commune de Dakar des dépenses de fonctionnement du Service de nettoyage et des frais d'en- retien des lieux publics		90.000	112.000
	3		Contribution à l'amortissement des emprunts et dettes contrac- tuelles :			
		1	Régie des Chemins de fer	4.000		»
		2	Port de Commerce de Dakar	29.000		»
			Total de l'article 3		33.000	182.000
	4		Contribution aux dépenses de fonctionnement du Service de la Statistique et de la Mécanographie :			
		1	Office des P. T. T.	1.600		»
		2	A. G. R. O. M.	900		»
			Total de l'article 4		2.500	»
	5		Autres participations		»	2.000
	6		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 27 et de la section 12 ..		344.500	184.000

CHAPITRE 27

CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ARTICLE PREMIER

La contrepartie de cette recette, attendue des municipalités de Dakar et de Rufisque, figure aux chapitres 11 et 12 (dépenses de fonctionnement du Service de Lutte contre l'Incendie) et au chapitre 57 (versement au Budget d'Équipement) afin de gager les dépenses d'investissement de ce Service.

ARTICLE 2

Nettoisement (1^{er} semestre) 78.000.000; entretien des lieux publics : 12.000.000 pour l'année.

ARTICLE 3

Inscriptions nouvelles en provenance de l'ex-Budget Fédéral :

§ 1. — Annuités dues par la Région Sénégalaise de l'ex-Dakar-Niger au titre de la Convention du 25 mai 1948 (avance de 226 millions à la Régie des Chemins de fer de l'ex-A. O. F.).

§ 2. — Remboursement par le Port de Commerce de Dakar de l'amortissement des emprunts pour la construction d'un wharf pétrolier (230 millions).

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			SECTION 13			
28			CHAPITRE 28 CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS D'ORGANISMES PRIVÉS ET DE PARTICULIERS			
	1		Participation de la Compagnie des E. E. O. A. aux frais de contrôle		2.500	»
	2		Autres participations		»	»
	3		Recettes des exercices antérieurs		»	»
			TOTAL du chapitre 28 et de la section 13		2.500	»
			SECTION 14			
29			CHAPITRE 29 REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCES			
	1		Remboursement de prêts :			
	1		Remboursement prêts aux particuliers	2.000		9.640
	2		Remboursement de prêts d'honneur	1.500		1.360
			Total de l'article 1 ^{er}		3.500	11.000
	2		Remboursement d'avance :			
	1		Intérêts et amortissement de prêts à long terme consentis à divers organismes	14.000		»
	2		Remboursement d'avances consenties à d'autres budgets et comptes	1.100.000		1.667.000
	3		Remboursement d'autres avances (Troupe théâtrale nationale)	6.000		
			Total de l'article 2		1.120.000	1.678.000
			TOTAL de la section 14 et du chapitre 29		1.123.500	1.678.000
			TOTAL du titre IV		1.618.500	3.442.955

CHAPITRE 28

ARTICLE PREMIER

Reprise d'une inscription imputée par erreur en 1960 au chapitre 27, la Compagnie des E. E. O. A. étant une entreprise privée.

CHAPITRE 29

REMBOURSEMENTS DE PRÊTS ET AVANCES

ARTICLE 2

§ I. — Intérêts et amortissement de prêts à long terme consentis à divers organismes.

ÉCHÉANCES	DÉBITEURS	MONTANT	
31 décembre	O. C. A.	3.416.500	Remboursement 2 ^e annuité d'un prêt sans intérêt de 41.000.000 consenti au SERCA pour la construction d'un hangar à arachides dans le Port de Dakar et amortissable en 12 ans.
			<i>Inscription en provenance de l'ex-Budget fédéral</i>
30 juin	S. I. C. A. P.	2.001.063	Convention du 20 juin 1953. — Avance de l'ex-Budget général de 30 millions.
31 décembre	S. I. C. A. P.	3.335.105	Convention du 21 octobre 1952. — Avance de l'ex-Budget général de 50 millions.
31 décembre	S. I. C. A. P.	594.180	Convention du 13 septembre 1954 : Intérêt sur dotation de 42.000.000.
31 décembre	S. A. I. H.	2.000.000	Avance de 10 millions consentie par le Budget général en 1955 suivant délibération G. C. du 24 mai 1955. Remboursable en 5 ans à compter de 1957 (5 ^e et dernière annuité).
2 février	Société Minière de la Falémé Gambie	168.368	Remboursement en dix annuités à compter du 2 janvier 1955 d'une créance de 6.734.740 francs métro ayant fait l'objet d'un concordat le 19 mai 1953 (7 ^e annuité).
31 décembre	Crédit du Sénégal	1.400.750	Convention du 23 juillet 1953. — Avances ex-Budget général à l'O. H. E. remboursable en 19 ans, 21 millions. — Dernière échéance 31 décembre 1972.
31 décembre	Crédit du Sénégal	1.090.500	Convention du 18 février 1954. — Avance de l'ex-Budget général à l'O. H. E., remboursable en 20 ans, 17 millions. — Dernière échéance 31 décembre 1973.
31 décembre	Crédit du Sénégal	240.506	14 septembre 1954. — Intérêt sur dotation O. H. E. (vingt annuités) 17 millions. Dernière échéance 31 décembre 1974.
	TOTAL GÉNÉRAL	14.246.972	

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS en milliers de francs C. F. A.		
				PAR PARAGRAPHE	PAR ARTICLE	EN 1960
			TITRE V. — PRÉLÈVEMENTS SUR LA CAISSE DE RÉSERVE ET AVANCÉS DU TRÉSOR			
			SECTION 15			
30			CHAPITRE 30 PRELEVEMENTS SUR LA CAISSE DE RESERVE POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
			Prélèvements sur la Caisse de réserve pour dépenses de fonctionnement		P. M.	5.561
			SECTION 16			
31			CHAPITRE 31 AVANCES DU TRESOR			
			Avances du Trésor		P. M.	P. M.
32			CHAPITRE 32 RECETTES DES MAGASINS			
33			CHAPITRE 33 RECETTES D'ORDRE			
			Recettes d'ordre		P. M.	P. M.
			Total du Budget de fonctionnement		27.865.500	20.635.917

BUDGET D'ÉQUIPEMENT
ET
D'INVESTISSEMENT

RECETTES

RECETTES

	PRÉVISIONS
CHAPITRE 101	
Participation du budget de fonctionnement aux dépenses d'équipement et d'investissement.	4.067.488.000
CHAPITRE 102	
Emprunts ou Avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique	P. M.
CHAPITRE 103	
Contributions, subventions et fonds de concours du budget de la République française pour dépenses d'équipement et d'investissement	P. M.
CHAPITRE 104	
Contributions, subventions et fonds de concours du budget des Etats	P. M.
CHAPITRE 105	
Versements de fonds et comptes spéciaux	P. M.
CHAPITRE 106	
Fonds de concours divers	P. M.
CHAPITRE 107	
Produit de la réalisation des biens immobiliers et des valeurs mobilières	P. M.
CHAPITRE 108	
Prélèvement sur la Caisse de réserve pour les dépenses d'équipement et d'investissement .	240.000.000
TOTAL DES RECETTES DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT ..	4.307.488.000

RÉCAPITULATION

I. — RECETTES.

Versement du Budget de fonctionnement	4.067.488.000
Prélèvement sur la Caisse de réserve	240.000.000
	<hr/>
	4.307.488.000
	<hr/>

II. — DEPENSES.

CHAPITRE 102. — Travaux d'infrastructure	270.000.000
— 105. — Acquisition de gros matériel	132.000.000
— 106. — Participations et dotations	237.500.000
— 107. — Fonds de concours pour équipement et investissement	8.667.988.000
	<hr/>
Total	4.307.488.000
	<hr/>

BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

CHAPITRE 102. — *Infrastructure.*

Article 1^{er}. — Travaux :

1/61. Service civique pour investissements (C. de jeunesse)	70.000.000
2/61. O. A. D.	20.000.000
3/61. Encadrement rural	60.000.000
Total de l'article 1 ^{er}	150.000.000

Article 2. — Urbanisme :

1/61. Achat de terrains	100.000.000
2/61. Provision pour indemnité d'éviction	20.000.000
Total de l'article 2	120.000.000
TOTAL du chapitre 102	270.000.000

CHAPITRE 105. — *Achat de gros matériel.*

Article 1^{er}. — Achat de gros matériel :

1/61. Equipement pour la lutte contre l'incendie	132.000.000
TOTAL du chapitre 105	132.000.000

CHAPITRE 106. — *Participation et dotation.*

Article 1^{er}. — Participation et dotation :

1/61. Participation au capital de la B. S. D.	137.500.000
2/61. Participation au capital social de la société pour le développement de Richard-Toll	100.000.000
TOTAL du chapitre 106	237.500.000

CHAPITRE 107. — *Contribution, subvention et fonds de concours pour équipement et investissement.*

Article 1^{er}. — Collectivités, établissements publics :

1/61. Versement à la Caisse de soutien des produits agricoles	185.000.000
2/61. Versement à la Caisse des investissements	1.573.988.000
3/61. Subvention à l'O. H. L. M.	800.000.000
Total de l'article 1 ^{er}	2.558.988.000

Article 2. — Comptes et fonds spéciaux :

1/61. Ristourne de la taxe régionale	560.000.000
2/61. Fonds forestier	17.000.000
3/61. Fonds routier	532.000.000
Total de l'article 2	1.100.000.000

TOTAL du chapitre 107	3.667.988.000.000
TOTAL du Budget d'équipement	4.307.488.000.000